

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 55x - Schmincke acrylique médium liquide

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 ( 08.12.16 )	Page	1 / 8

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial 50 552 - médium liquide, brillant  
du produit 50 553 - médium liquide, mat-satiné

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

##### Usages déconseillés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG  
Otto-Hahn-Str. 2  
D - 40699 Erkrath  
Tel. +49 (0) 211-2509-0  
Fax. +49 (0) 211-2509-497  
info@schmincke.de  
www.schmincke.de

##### Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:  
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30  
Tel. +49 (0) 211-2509-474  
labor@schmincke.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements d'urgence	Appel d'urgence Berlin (24h - counseling en allemand et en anglais)
Téléphone	+49 (0) 30-30686790

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

sans marquage distinctif

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquette (CLP)

##### Mention

##### d'avertissement

##### Mentions de danger

##### Conseils de prudence

#### 2.3 Autres dangers

Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one, reaction mass of: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique. (EUH208)

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Spécification chimique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 55x - Schmincke acrylique médium liquide

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 ( 08.12.16 )	Page	2 / 8

dispersion d'acrylate pur  
Eau  
Additif  
Numéro CAS  
EINECS / ELINCS / NLP  
Numéro d'identification UE  
Numéro de commerce international  
Numéro d'enregistrement REACH  
N° RTECS  
Code DG-EA (Hazchem)  
Numéro CI

### 3.2 Mélanges

#### Indications complémentaires

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### En cas d'inhalation

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Veiller à un apport d'air frais.

#### Contact avec la peau

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon.

#### Contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes.

#### Ingestion

En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

aucune

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Indications complémentaires

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 55x - Schmincke acrylique médium liquide

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 ( 08.12.16 )	Page	3 / 8

Utiliser un équipement de protection individuel.

### **6.2 précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### Méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Indications complémentaires

### **6.4 Référence à d'autres sections**

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### Précautions de manipulation

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Protection contre l'incendie et les explosions

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### Conditions de stockage et de conditionnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Conseils pour le stockage en commun

#### Classe de stockage

#### Indications

diverses

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### **8.1 Paramètres de contrôle**

### **8.2 Contrôle de l'exposition**

#### **Contrôle de l'exposition professionnelle**

##### Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

##### Protection des mains

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

##### Protection oculaire

Lunettes de protection

##### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### **9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	liquide
Couleur	blanchâtre
Odeur	légèrement aromatique

min max

Point initial d'ébullition et  
intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de  
congélation

Point éclair/plage  
d'inflammabilité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 55x - Schmincke acrylique médium liquide

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 ( 08.12.16 )	Page	4 / 8

### Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur

Densité 1,00 - 20 °C

1,1 kg/l

Valeur pH 7,5 9 20 °C

Viscosité dynamique de

Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de

Viscosité cinématique à

## 9.2 Autres informations

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.5 Matières incompatibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

#### En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

#### Ingestion

Aucune donnée disponible

#### Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

#### Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

### Expériences tirées de la pratique

### Remarques générales

### Tests toxicologiques

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 55x - Schmincke acrylique médium liquide

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 ( 08.12.16 )	Page	5 / 8

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Aucune donnée disponible

#### Classe de risque pour le milieu aquatique

Numéro de catalogue  
Remarques générales

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses  
Besoins en oxygène

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)  
Coefficient de partage: n-octanol/eau

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

### Effets toxiques sur l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet

080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111

Recommandation

#### Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

#### Indications diverses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

IMDG, IATA

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN

IMDG

IATA

### 14.4 Groupe d'emballage

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 55x - Schmincke acrylique médium liquide

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 ( 08.12.16 )	Page	6 / 8

Marine Pollutant - ADN

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID  
Classe de danger  
Étiquette de danger ADR  
Quantités limitées  
Conditionnement: Instructions  
Conditionnement: Dispositions particulières  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé  
Réservoirs mobiles: Instructions  
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières  
Codification réservoirs  
Restriction concernant les tunnels  
Remarques  
EQ  
Dispositions particulières

#### Transport par voie fluviale

Étiquette de danger  
Quantités limitées  
Transport autorisé  
Équipement nécessaire  
Aération  
Remarques  
EQ  
Dispositions particulières

#### Transport maritime

Numéro EmS  
Dispositions particulières  
Quantités limitées  
Conditionnement: Instructions  
Conditionnement: Dispositions particulières  
IBC: Instructions  
IBC: Réglementations  
Instructions réservoirs IMO  
Instructions réservoirs UN  
Instructions réservoirs Dispositions particulières  
Stowage and segregation  
Properties and observations  
Remarques  
EQ

#### Transport aérien

Hazard  
Passenger  
Passenger LQ  
Cargo  
ERG  
Remarques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 55x - Schmincke acrylique médium liquide

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 ( 08.12.16 )	Page	7 / 8

EQ  
Special Provisioning

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Europe

Teneur en VOC [%]  
Teneur en VOC [g/L]  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Allemagne

Classe de stockage  
Classe de risque pour le milieu aquatique  
Numéro de catalogue  
Décret relatif aux défaillances  
Indications relatives à une limitation de la durée de travail  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Suisse

Teneur en VOC [%]  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales  
Federal Regulations  
State Regulations

##### Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Informations diverses

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 55x - Schmincke acrylique médium liquide

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	3 ( 08.12.16 )	Page	8 / 8

### Mentions de danger (CLP)

### Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

### Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

### Raison des dernières modifications

### Indications diverses